

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 JUIN 2022

Délibération : **2022-06- 46**
OBJET : **DÉNOMINATION DE VOIES : Impasse du bouilleur**
Nomenclature : **8.3.1**

En exercice : 26

Présents : 23

Pouvoirs : 3

Absents : 0

Votants : 26

Délibération
comportant :

Annexe : /

Le sept juin deux mille vingt deux à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt sept mai deux mille vingt deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Benoît PERDONCIN, Christian CORDEIRO

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Claude RINCE, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Romain MONDEJAR, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX,

Le ou les membres absent(s) : /

Rapporteur : Benjamin VACHET

Considérant la présentation faite le 17 mai 2022 en commission aménagement.

Dans le cadre du permis d'aménager référencé PA 44209 21 E0002 situé au niveau de la rue de l'Alambic, une nouvelle impasse sera créée. Il est nécessaire de nommer ladite voie nouvelle.

La proposition suivante a été faite aux membres de la commission Aménagement : Impasse du Bouilleur.

Ce nom fait référence au métier de bouilleur de cru qui procède à la fabrication de l'alcool, en déplaçant son alambic.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **DE DENOMMER la rue du Permis d'Aménager PA 44209 21 E0002 : impasse du Bouilleur**

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 7 juin 2022
Alain ROYER, Maire

